

ASSOCIATION S.A.G.E.  
51 Rue Roger Lejard  
33130 BEGLES  
Tel et Fax : 05.56.49.24.14

## **PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 18 juin 2016**

L'an 2016 et le 18 juin 2016 à 11 h, les membres de l'Association se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de l'Association, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 26 mai 2016.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Mr Fabien Laborde préside la séance en sa qualité de président de l'association.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- \* la feuille de présence de l'Assemblée,
- \* les comptes annuels de l'association,
- \* le budget prévisionnel,
- \* le rapport moral de la présidente,
- \* le rapport de gestion du conseil d'administration,
- \* le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

### **Ordre du jour**

Rapport moral de la présidente  
Vote sur le rapport moral  
Lecture du rapport financier du commissaire aux comptes  
Examen et approbation des comptes de l'exercice 2015  
Approbation du budget prévisionnel 2016  
Information sur les projets en cours  
Affectation des comptes  
Questions diverses

Après son allocution de bienvenue, le Président présente le rapport de gestion du Conseil d'Administration et son rapport moral, avec l'appui d'un power point reprenant les points forts puis, il donne la parole à la vice-présidente pour lecture, des bilan, compte de résultat et budget prévisionnel en l'absence de Mme Miller Commissaire aux comptes.

Différents échanges ont lieu entre les parents, les professionnels et les membres du CA

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, Mme Catherine MORA met aux voix les rapports qui viennent d'être présentés par les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, de la Présidente et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 12 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'année 2016, tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 12 2015 de **36 146 €** au compte « autres réserves », ainsi porté à **153 561. €**.

Nous proposons qu'une partie du résultat de 2015 soit utilisé à :

- ✓ L'achat du matériel informatique de l'ensemble des structures.
- ✓ La prise en charge de la réfection totale des volets et grilles de la Câlinerie (confection et peinture).
- ✓ Le changement du sol de la Câlinerie sur l'espace des grands et la réfection du hall d'accueil.
- ✓ Le sol du rez de chaussée de Clapotis ainsi que les barrières du jardin.
- ✓ Remplacer les chalets des jardins

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Aucune convention entre l'association et un de ses administrateurs n'a été conclue directement ou indirectement en 2015 tel que le stipule l'article 112 de la loi NRE.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de Mme MILLER Anne Commissaire aux Comptes titulaire de notre association et de Mme ATTANE Sylvie Commissaire aux Comptes suppléant, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait à Bègles, le 21 juin 2016.

Le Président

